

te de Tessin, qui en est déclaré Gouverneur, il sera payé du Trésor public, une gratification de seize mille écus à la Comtesse de Stromberg, Gouvernante de ce jeune Prince.

II. Quelque idée qu'on eut pû tirer des deux partis qui ont agi en opposition l'un de l'autre, & qu'on nomme les *Chapeaux* & les *Bonnets*, il n'en a pas été moins convenu, que les Traités d'amitié conclus entre cette Cour & celle de *Russie*, seroient renouvelés & confirmés solennellement : Preuve certaine du désir qu'elles ont de vivre dans une parfaite intelligence. L'Impératrice de Russie a envoyé les instructions nécessaires sur ce sujet au Baron de Korff, son Ministre à *Stockholm*; & le Roi a aussi envoyé les ordres convenables à Mr. de Wolffenstierna, son Ministre à *Petersbourg*. Le dernier Traité de paix est confirmé dans ce renouvellement, en vertu duquel les difficultés qui restoient à régler par rapport aux limites des deux Etats, sont entièrement levées & ajustées.

Mais dans quelque état de tranquillité & de bonne intelligence qu'il soit résolu de vivre avec la Russie & avec toutes les autres Puissances du Nord, les troupes, dont le nombre est à tenir sur pied, seront toujours entretenues dans le meilleur état & complètes; & les Forteresses, de même que les Ports du Royaume dans une situation à les faire constamment respecter. Pour cet effet on les va tous réparer, & même augmenter.

III. La place de Vice-Président de la Chancellerie, vacante par l'avancement du Comte de Tessin à celle de Président, ayant été conférée au Comte d'Eckebladt, Sénateur, ci-devant Envoyé Extraordinaire de cette Cour à celle de *France*, le Roi a fait savoir aux Ministres étrangers